

Sélection formations grade L 2022/2023

Fiche modalités HORS Parcoursup

Fiche modalités d'admission

2022 - 2023

Public concerné :

Les candidats en formation continue qui bénéficient d'un dispositif de financement de la formation (hors apprentis)

-les candidats apprentis s'inscrivent sur Parcoursup-

Préparation aux diplômes d'Etat

Assistant de service social – DE ASS

Educateur de jeunes enfants – DE EJE

Educateur spécialisé – DE ES

Educateur technique spécialisé – DE ETS

Entrée en septembre ou octobre 2022

Sur les sites de Montpellier et Perpignan

20 janvier au

07 avril 2022

Modalités :

1. Je télécharge à partir du 20 janvier sur le site Internet www.faire-ess.fr le dossier d'admission
 2. Je le renseigne.
 3. **Frais d'étude du dossier de 50 €.** A régler sur notre site du 20/01 au 07/04/22. Le règlement de ces frais s'effectue uniquement sur le site de l'IRTS par carte bleue selon la procédure suivante :
Etape 1 : S'inscrire en ligne sur notre site Internet : www.faire-ess.fr
Etape 2 : Payer en ligne le montant des frais (50 €)
 -le candidat veillera à une bonne identification du paiement en précisant son NOM Prénom – la FORMATION et le SITE.
Etape 3 : Vous recevrez par mail un accusé de réception du paiement.
- Je le renvoie pour le 07 AVRIL 2022 avec les pièces complémentaires à l'adresse suivante :

INSTITUT REGIONAL DU TRAVAIL SOCIAL

Sélections grade L – formation à préciser

1011 rue du Pont de Lavérune

CS 70022, 34 077 MONTPELLIER Cedex 3

**N'oubliez pas d'indiquer sur l'enveloppe la sélection concernée :
Sélection ASS, ES, EJE, ETS**

Les résultats de l'étude des dossiers seront communiqués par email individuel **le 22 avril 2022 – 18h00.**

convocation	La date, le lieu et l'heure de convocation à l'épreuve orale d'admission seront mentionnés dans le courrier d'envoi des résultats de l'étude du dossier. Convocation par demi-journée (matin ou a-m).
A partir du 22 avril jusqu'au 27 avril 2022 - 12H00	Frais épreuve orale d'admission 80 € A régler sur site IRTS du 22 au 27 avril – 12h00 (ni chèque, ni espèces). Le règlement de ces frais s'effectue <u>uniquement</u> sur le site de l'IRTS , par carte bleue selon la procédure suivante : Etape 1 : S'inscrire en ligne sur le site Internet : www.faire-ess.fr Etape 2 : Payer en ligne le montant des frais liés à l'épreuve orale d'admission de 80 € -le candidat veillera à une bonne identification du paiement en précisant son NOM Prénom – la FORMATION et le SITE. Etape 3 : <u>Vous recevrez par mail un accusé de réception du paiement</u> → Sans paiement enregistré, l'entretien est annulé (pas de chèque – pas d'espèces).
Les épreuves orales d'admission 2022 Sur les semaines 18 – 19 et 20	Je me présente à l'IRTS de Montpellier à l'épreuve d'admission avec : <ul style="list-style-type: none"> • La convocation, • ma carte d'identité, • Le document support à ma présentation personnelle (durée 10 mn sur papier A4). <i>Nous pouvons aménager un entretien en visio dans les cas suivants :</i> - Résider hors de France métropolitaine (nous prévenir lors de l'inscription à l'entretien) - Etre positif au COVID-19 (nous prévenir au plus tard 24h avant l'entretien) - Etre cas contact du COVID-19 (nous prévenir au plus tard 24h avant l'entretien) <i>Dans tous les cas, un justificatif officiel vous sera demandé.</i>
Le 02 juin 2022 – 18h00	Les résultats sont envoyés par mail <u>aux candidats HORS Parcoursup</u> .
DEMANDE D'ALLEGEMENT	Les candidats, reconnus admis après la sélection au 02/06, feront la demande en précisant à quel titre. Ils seront reçus pour un <u>entretien de positionnement</u> permettant de valider ou non leur demande <u>avant l'entrée en formation</u> (entretiens prévus entre mi-juin et début juillet). <u>Demande à adresser sur parcoursup@faire-ess.fr</u> <u>Conditions réglementaires pour une demande d'allègement :</u> ✓ Être titulaire d'un diplôme en Travail Sanitaire ou Social au moins de niveau IV et/ou d'au moins une licence ou d'un titre admis en équivalence, ✓ ET avoir une expérience significative dans les secteurs sanitaire et/ou social et/ou de l'animation et/ou humanitaire et/ou associatif.
Pour le 30 juin 2022	Je confirme mon inscription en transmettant un justificatif de prise en charge OPCA ou employeur (si non fourni dans le dossier d'inscription).
SEPTEMBRE ou OCTOBRE 2022	Rentrée des étudiants admis en formation.